



N°18 /// OCTOBRE 2025

SOMMAIRE

- RH DE PROXIMITÉ : UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE POUR TOUS LES PERSONNELS DE L'ACADÉMIE
- DES WEBINAIRES D'INFORMATION SUR LA MOBILITÉ
- DIVERSIFIER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE PAR L'EXERCICE DE MISSIONS PARTICULIÈRES
- RÉCITS DE PARCOURS
- CALENDRIER
- NOUVEAUTÉS ASIA 2025-2026
- PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE EN SANTÉ

Chers collègues,

Alors que l'automne commence à colorer nos paysages, l'année scolaire 2025-2026 s'installe dans nos établissements avec son lot de défis, d'innovations et d'ambitions partagées. Cette rentrée encore, nous rappelle que l'école est un lieu vivant, en constante évolution. Chaque jour, votre engagement au service des élèves, des familles et de la communauté éducative donne corps à notre mission commune : offrir à chaque jeune les clés pour s'épanouir, apprendre et grandir dans un monde en mutation.

Pour vous accompagner au quotidien dans votre vie professionnelle, cette lettre met en lumière les services ressources humaines de proximité qui vous sont dédiés : leur répartition sur le territoire académique, leurs missions à vos côtés, ainsi que les modalités pour les solliciter.

Nous vous invitons également à découvrir les postes à profil au sein de notre institution, des opportunités parfois méconnues qui peuvent ouvrir la voie à une nouvelle orientation

professionnels.

Enfin, laissez-vous inspirer par deux portraits de personnel, autant de parcours professionnels qui pourraient éclairer vos propres réflexions.

Bonne lecture à toutes et à tous, et merci pour votre implication au quotidien.

Julien ROCHE
Secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines

RH DE PROXIMITÉ : UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE POUR TOUS LES PERSONNELS DE L'ACADÉMIE

L'académie de Besançon poursuit son accompagnement des personnels avec 8 conseillers en ressources humaines de proximité, désormais répartis sur les 14 réseaux d'éducation. Affectés dans des établissements, ces professionnels sont à votre écoute, au plus proche de votre lieu d'exercice.

Un simple clic sur [la carte](#), vous permet d'identifier le conseiller RH le plus proche de vous.

Un service personnalisé pour répondre à vos besoins

- Un accompagnement sur mesure pour vos projets de mobilité, de formation ou d'évolution de carrière
- Un soutien individualisé pour les situations complexes, en complément de l'action de leur hiérarchie
- Un accompagnement des personnels de direction et d'encadrement : appui managérial personnalisé
- Un accompagnement des collectifs de travail : médiation, co-développement, atelier communication...

Quel que soit votre fonction ou votre statut, les conseillers RH de proximité sont à vos côtés pour vous informer, vous orienter et vous accompagner dans la réalisation de vos projets professionnels et de vos ambitions managériales.

DÉCOUVRIR LES MISSIONS
ET LES MODALITÉS
DE CONTACT DE LA
GRH DE PROXIMITÉ

DES WEBINAIRES D'INFORMATION SUR LA MOBILITÉ



Un courriel d'information, contenant le lien de connexion, sera adressé à chaque agent quelques jours avant chacune de ces sessions.

Dans le cadre de l'accompagnement des parcours professionnels, les conseillers RH de proximité proposent cette année deux webinaires thématiques ouverts à l'ensemble des personnels de l'académie.

Ces rendez-vous visent à apporter des repères dans les dispositifs d'évolution professionnelle.

- **Mercredi 3 décembre 2025 :**
la mobilité professionnelle
- **Mercredi 4 mars 2026 :**
le développement des compétences

DIVERSIFIER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE PAR L'EXERCICE DE MISSIONS PARTICULIÈRES



L'Éducation nationale offre une diversité de postes pour répondre à des besoins spécifiques. Ces postes, nécessitant des titres, des habilitations, des certifications ou des compétences particulières, permettent aux personnels de diversifier leurs activités et de valoriser leur expérience.

- Les postes à profil (POP) sont proposés à l'échelle nationale.

Chaque poste est spécifiquement fléché pour l'un ou l'autre degré. La sélection des candidats fait l'objet d'une procédure en amont du mouvement et hors barème.

Un personnel affecté sur un POP doit respecter une durée minimale de trois ans avant de pouvoir de nouveau participer au mouvement.

:

PLUS D'INFORMATIONS SUR LES POSTES À PROFIL

- Le recrutement sur les postes relevant de l'école inclusive (coordinateur ULIS, enseignant en SEGPA, en EREA...) est prioritairement réservé aux enseignants titulaires du CAPPEI. Ces postes sont ouverts en amont du mouvement, à la fois aux enseignants du premier et du second degré.

Des appels à candidatures et des offres d'emploi sont régulièrement publiés.

- Postes en lien avec la formation (maître formateur, conseiller pédagogique, formateur académique...) CAFFA (2nd degré) ou CAFIPEMF (1^{er} degré) conseillé

- Chargé de mission ou rectorat ou en DSDEN (sénégalais, département, conseiller, aide IPR...)
- Faisant fonction (Personnels de direction, DDFPT, CPE...)
- Secrétaire générale d'EPL
- Agent comptable ou fondé de pouvoir
- Fonctions administratives avec technicité particulière (référént immobilier, contrôleur de gestion...)
- ...

Dans tous les cas, il est indispensable d'avoir des documents de candidature à jour, notamment un CV et une lettre de motivation. Les conseillers RH de proximité de l'académie sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet de mobilité.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE CAPPEI & LES POSTES SPÉCIFIQUES

RÉCITS DE PARCOURS PROFESSIONNELS

Retrouvez dans la lettre RH des témoignages de parcours professionnel vers une évolution en interne, une autre administration, ou un projet hors fonction publique.

PORTAIT
d'Anne-Sophie, professeure des écoles en détachement sur un poste de responsable BDE

PORTAIT
de Sandra, professeure des écoles en détachement sur les fonctions de formatrice du réseau CANOPÉ 90

CALENDRIER TRANSITION PROFESSIONNELLE

En ce début d'année scolaire, nous vous transmettons quelques informations de calendrier à retenir pour votre projet de transition professionnelle.

Les campagnes en cours

- Demande de détachement (fonctionnaires catégorie A) : pour exercer un autre métier, dans un corps d'enseignement, d'éducation et d'orientation (janvier) ou d'administration (décembre)
- Allègement de service : pour bénéficier d'un dispositif d'aménagement de son temps de travail pour raison de santé ; novembre (2nd degré), entre décembre et janvier (1^{er} degré selon les départements 25, 39, 70, 90)
- Poste adapté (personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation) : pour exercer temporairement d'autres missions dans l'éducation nationale pour répondre à une situation de santé complexe (décembre)

La formation

- Inscription aux formations proposées par l'Ecole académique de formation continue : Programme académique de formation pour acquérir de nouvelles compétences liées à votre métier ; dès septembre
- Demande de congé de formation : pour reprendre une formation, novembre (pour les corps d'enseignement et d'éducation 2nd degré) ; décembre (pour l'enseignement

privé) ; entre décembre et avril (1^{er} degré selon les départements 25, 39, 70, 90) ; mars (pour les personnels administratifs)

- Compte personnel de formation : pour réaliser une formation vers un autre métier ; avant le 15 décembre (commission de janvier)

Les concours

L'inscription aux concours pour l'accès aux différents postes de l'éducation nationale sont ouverts (personnel de direction, attaché d'administration, CPE, etc.). Pensez à consulter les sites suivants pour les dates et les modalités d'accès de chaque concours.



Il existe 3 types de concours d'accès aux corps de la fonction publique d'État, concours externe, interne ou 3^{ème} concours. Les concours externes sont destinés aux candidats possédant les diplômes requis et justifiant d'un niveau d'étude. Les concours internes sont destinés aux candidats fonctionnaires ou contractuels ayant travaillé dans le secteur public (durée déterminée de services publics). Les troisièmes concours peuvent être ouverts pour certains concours et sont destinés aux candidats qui justifient d'une autre activité professionnelle, mandat d'élu, responsable d'association (durée d'activité en fonction des concours).

**LE PROGRAMME
ACADÉMIQUE
DE FORMATION**

**REJOINDRE
L'ÉDUCATION
NATIONALE**

**DÉCOUVRIR LE
RECRUTEMENT
PAR CONCOURS**

**LES CONCOURS
& RECRUTEMENTS**

**LE CALENDRIER GÉNÉRAL
DES CONCOURS**

NOUVEAUTÉS ASIA 2025-2026



Besoin d'un coup de pouce pour le logement, la scolarité ou les loisirs de vos enfants ? L'Action Sociale d'Initiative Académique (ASIA) propose des prestations adaptées à vos besoins pour l'année 2025-2026.

Nouveautés cette année :

- Aide à l'inscription pour le permis B et la conduite accompagnée pour les jeunes de 15 à 25 ans.
- Aide à l'inscription pour le permis B pour les agents.

Ces aides, facultatives et soumises à conditions, sont attribuées dans la limite des crédits disponibles.

À noter : Les dossiers complets, accompagnés des pièces justificatives, doivent être déposés sur la plateforme **Colibris** avant le 22 octobre 2025. N'hésitez pas à vous renseigner et à déposer votre demande pour bénéficier de ces dispositifs !

EN SAVOIR PLUS SUR LES PRESTATIONS ASIA

FAIRE MA DEMANDE SUR COLIBRIS

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE EN SANTÉ



La MGEN a été choisie pour le nouveau contrat santé collectif obligatoire des agents publics, issu de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire. Ce contrat offre un panier de soins avantageux, des options facultatives, un accompagnement social et une prise en charge partielle par l'employeur.

L'affiliation a débuté pour l'académie de Besançon : un email contenant un lien d'affiliation personnel a été envoyé sur votre message académique nominative (**nom.prenom@ac-besancon.fr**) les 8 et 9 octobre 2025.

Vous avez 21 jours à compter de la réception du mail pour vous affilier ou demander une dispense. Si vous avez des difficultés à charger le lien dans le mail de la MGEN intitulé « Réaliser mes démarches » : faire un clic droit avec votre souris et choisir « ouvrir le lien dans le navigateur ».

Les agents en situation spécifique (congé, changement de poste, etc.) recevront leur lien en décembre 2025 ou février 2026. Les adhérents MGEN existants doivent aussi réaliser leur affiliation via le lien reçu.

Vérifiez régulièrement votre messagerie professionnelle pour ne pas manquer les communications.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la MGEN à ce numéro de téléphone : 09 72 72 16 17 (Service gratuit + prix appel)

EN SAVOIR PLUS SUR VOTRE CONTRAT COLLECTIF DE SANTÉ MGEN



NOUS RESTONS À VOTRE ÉCOUTE

Contactez le conseiller RH de votre réseau via la plateforme ProxiRH dans [PraticPlus](#)

Retrouvez l'ensemble des Lettres RH sur le site de l'académie de Besançon > [ICI](#).

Académie de Besançon

10 rue de la Convention | 5 rue du Général Sarrail | 25000 Besançon

Téléphone 03 81 65 47 00 | ce.rectorat@ac-besancon.fr | www.ac-besancon.fr

